

Question écrite N° : 2577**Tous égaux face au traitement du cancer ?**

Alors que la Suisse dispose d'un des systèmes de santé les plus performants et les plus coûteux au monde, les patients atteints d'un cancer n'ont pas toujours accès à des médicaments parfois vitaux. Des difficultés d'approvisionnement et une pratique variable en matière de remboursement en sont la cause.

Selon le Rapport 2012 de la Ligue suisse contre le cancer, le problème est double : d'une part, on observe une pénurie alarmante pour certains produits chimiothérapeutiques qui ont fait leurs preuves. Ces difficultés sont dues à divers facteurs liés à la mondialisation, tels la pression accrue sur les prix des génériques et la concentration croissante de la production sur certains sites.

D'autre part, les médicaments ne sont pas tous remboursés de la même manière par les assurances-maladie lorsque qu'ils sont prescrits *off-label*, c'est-à-dire pour des indications qui ne sont pas reconnues d'après la liste des spécialités de l'Office fédéral de la santé publique (par exemple type de cancer, stade de la maladie). Cette liste définit les prestations médicales qui sont à la charge de l'assurance-maladie obligatoire. D'après les estimations des oncologues, près de 50% des médicaments contre le cancer sont utilisés hors indication. L'Ordonnance sur l'assurance-maladie laisse aux assureurs la liberté de décider si et jusqu'à concurrence de quel montant ils remboursent les médicaments prescrits hors indication, ce qui entraîne des disparités dans la prise en charge d'une région et d'un assureur à l'autre. Alors que le médicament sera remboursé à un patient, un autre malade ne pourra pas bénéficier de cette thérapie potentiellement efficace quand bien même il se trouve dans une situation similaire.

La Ligue suisse contre le cancer s'engage à différents niveaux pour garantir un accès fiable et équitable aux médicaments contre le cancer. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à étudier des mesures ad hoc. Les fabricants pourraient avoir l'obligation d'annoncer les risques de pénurie de médicaments à un organe central, afin que les pharmacies des hôpitaux puissent réagir à temps. Pour les usages hors indication, la mise en place d'une réglementation contraignante et applicable dans l'ensemble du pays est envisagée afin de garantir un traitement uniforme et équitable des malades.

- Le Gouvernement peut-il nous renseigner sur la situation prévalant dans le Canton du Jura ?
- A-t-on rencontré des cas de pénuries de médicaments dans nos hôpitaux ?
- Des mesures en matière d'approvisionnement ont-elles été envisagées ?
- Certains patients rencontrent-ils des problèmes dans le cadre du remboursement par les caisses-maladie du traitement *off label* (hors indications) ?

Delémont, le 19 juin 2013

Au nom du : PLR. Les libéraux radicaux Jura

L'auteur : Serge Caillet

